

CARTE COMMUNALE

2. DOCUMENT GRAPHIQUE

2.2 Centre de la commune au 1/2 000 ème

Plan n° 2.2	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Approuvé par délibération du Conseil Communal :	
Approuvé par Arrêté Préfectoral :	
BETATISVE Aménagement et Développement Rue de la Poste 25000 - RUHANS Tél : 03 83 81 11 11	

Légende :

- Limite de secteur.
- Secteur où les constructions sont autorisées.
- Secteur réservé à l'implantation d'activités

Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'extension, du changement de destination, de la réfection ou de l'entretien des constructions existantes ou des constructions et installations relatives à des équipements collectifs ou à des services publics des lieux qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'habitat agricole ou forestier et à la mise en valeur des ressources naturelles.

